



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 7 juin 2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, ~~CASTEL Guillaume~~, ~~MICHEL Benoît~~, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, ~~FARDOIT Jean~~, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, LECHAT Anne-Sophie, RETAILLÉ Claire

Excusés : CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean

Secrétaire de séance : RETAILLÉ Claire

Pouvoirs : MICHEL Benoît donne pouvoir à STUMBOFF Richard
CASTEL Guillaume donne pouvoir à BIGNON Jérôme
FARDOIT Jean donne pouvoir à HAUVILLE Anne

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mai 2023

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2023.

Attribution des subventions aux associations

Il est rappelé qu'il est important que la commune participe au fonctionnement de ses associations. Les associations ayant un fort impact sur la vie communale sont subventionnées de façon plus importante.

Mme Vitry donne lecture des subventions habituellement versées par la commune aux associations locales. Il est rappelé que les associations doivent solliciter une demande de subvention en fournissant un rapport moral et financier.

La création de la piste d'apprentissage du vélo montre notre intérêt pour la Prévention Routière. Il est donc proposé de porter la subvention de la Prévention Routière à 100 euros.

Une nouvelle demande de subvention nous est parvenue de la part des Jeunes Agriculteurs de Mortagne-Bazoches-Moulins. Cette structure organise diverses animations dont la parade des tracteurs illuminés à Noël, le jugement de bétail et le concours de labour pour les jeunes de 15 à 25 ans.

Concernant la vie des associations, Mme Hauville annonce le départ de Mme Obry du Secours Catholique.

M. Bignon met en avant les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Moulins-la-Marche qui excellent dans les compétitions sportives au niveau départemental. Ils se sont qualifiés pour les épreuves régionales.

M. Bignon indique aussi que l'association du Ball-trap Moulinois est en sommeil du fait de l'impossibilité d'organiser le ball-trap sur l'hippodrome et l'absence d'un autre terrain pour organiser une manifestation

Les associations du Comice agricole, Les clochers de la Marche et l'Union commerciale et artisanale sont également en sommeil.

M. Ade, professeur au collège qui a organisé le Cross solidaire au profit de l'Unicef a transmis le montant définitif récolté par les élèves : 4 783.74 euros. Il est proposé de participer à hauteur de 216.26 euros pour permettre la remise d'un chèque de 5 000 euros.

M. le Maire rappelle que les écoles et collèges privés et les structures sportives qui proposent les mêmes services que notre commune ne sont subventionnés.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'attribution des subventions décidées comme ci-dessous :

Prévention routière	100
ACPG - CATM	100
Lutille (association contre l'illettrisme)	150
Club des bons vieux amis	200
Jeunes Agriculteurs	200
Collège André Collet – Cross solidaire	216.26
Foyer socio-éducatif du collège	300
APE école maternelle et primaire	300
Comité de jumelage Schmitten	300
Lyre Moulinoise	350
Secours Catholique	400
Sports Loisirs Culture	500
Union sportive école primaire	500
La Pétanque Moulinoise	1000
Amicale des Sapeurs pompiers	1000
Amicale des jeunes Sapeurs pompiers	1000
SAM Football	1000
Société des Courses du Perche	1500
Fête des Potiers	1500

M. le Maire rappelle que l'USEP de l'école primaire bénéficie en plus de la subvention communale de 500 euros du reversement de la CDC d'un montant de 138 euros.

Provisions pour créances douteuses

Le conseiller aux décideurs locaux du Trésor Public nous a transmis l'indicateur de pilotage comptable de la commune pour l'année 2022. Cet indicateur est une note sur 100 points correspondant aux contrôles des régularités comptables et du délai d'apurement entre autres.

Pour notre commune, la note de 2022 est de 83/100 du fait d'une écriture qui n'avait pas été régularisée à la date de l'édition du score, mais l'a été depuis. Mais surtout à cause de loyers qui n'ont pas été encaissés.

Il nous est demandé de valider le mode de calcul des provisions pour créances douteuses, selon l'ancienneté des créances. Il est proposé de retenir un taux de dépréciation :

- Pour l'année N : 0%
- Pour l'année N-1 : 5%
- Pour l'année N-2 : 30%
- Pour l'année N-3 : 60 %
- Pour les années antérieures : 100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance

Taux de dépréciation N 0 % N-1 5 % N-2 30 % N-3 60 % Antérieur 100 %

Les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Devis piano de cuisson

Lors de l'élaboration du budget primitif, il avait été décidé d'ouvrir une ligne budgétaire pour le remplacement du piano de cuisson de la salle des fêtes. Trois devis nous sont parvenus pour la fourniture et l'installation de 2 pianos électriques avec 4 feux gaz chacun :

Technorest : 6 352.78 euros HT soit 7 623.34 euros TTC

Valentin : 6 640.00 euros HT soit 7 968.00 euros TTC

GBCO SACA : 5 840.00 euros HT soit 7 008.00 euros TTC mais ne comprend pas le dépose ni la pose

Les produits présentés par Technorest et Valentin sont identiques, même modèle de la même marque.

M. Bignon demande si les grilles sont fournies avec les fours. Il serait souhaitable d'avoir 3 grilles par four. Il fait aussi remarquer qu'il est nécessaire de s'assurer que l'installation électrique de la cuisine permet l'installation de tels pianos.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la société Technorest pour un montant de 7 623.34 euros TTC, sous réserve de la validation de l'électricien. Il va être demandé de fournir 3 grilles par four.

Proposition d'achat de terrain

La commune a acquis il y a quelques mois les parcelles cadastrées AB 106, 231 et 265. Lors de la précédente réunion du conseil municipal, il avait été décidé de mettre ces parcelles en location par bail agricole à M. Castel.

Nous avons reçu une demande d'acquisition d'environ 1 200 m² issus de ces parcelles par un riverain M. Esnus. La surface concernée est en prolongation de sa propriété et est enclavée entre les parcelles de ses deux voisins. Il souhaite donc se mettre d'alignement avec les autres riverains.

Il propose d'acquérir la surface concernée pour la somme de 500 euros et s'engage à faire la clôture de délimitation et démolir proprement l'ancien bâti cadastré AB 106 et se trouvant sur la potentielle future limite de propriété (qui est actuellement un roncier et des gravas).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal indique, à l'unanimité, ne pas être vendeur de cette partie du terrain. De plus, un bail agricole est en cours pour les parcelles concernées.

Divers

- M. le Maire rappelle que la prochaine réunion de conseil municipal a lieu le vendredi 9 juin pour la désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

- M. le Maire annonce que les travaux de la Rue Jean Gabin débuteront le 18 septembre prochain. La rue sera bloquée et une déviation poids lourds sera mise en place. Cependant, l'accès au pôle médical sera possible en venant de la route de L'Aigle. Les travaux dureront au minimum 3 mois. Cela implique donc une fin de travaux en plein hiver.

M. Bignon pense qu'il serait préférable de faire une émulsion gravillonnée pour passer l'hiver. Ceci permettrait à la route de se tasser et permettrait de faire un enrobé de qualité au printemps.

Mme Hauville demande si les trottoirs seront faits simultanément. En effet, c'est un chantier complet avec démolition des trottoirs, décaissement et remise à niveaux des tampons et bouches à clés sur la voie de roulement et les trottoirs.

Questions diverses

➤ M. Stumboff fait état de l'avancement des travaux de la piste d'apprentissage du vélo. L'ensemble des obstacles est installé, ainsi que les barrières, bancs, poubelles... Cependant, deux obstacles sont à modifier.

M. Bignon propose de faire un contrôle annuel de la structure et des obstacles. Il convient d'ouvrir un registre où sera stipuler les visites annuelles avec les dates et des photos.

M. Stumboff fait remarquer qu'il manque les marquages au sol. Quand ceux-ci seront fait, il sera alors possible d'installer les panneaux. Les plantations quant à elle, se feront à l'automne.

M. de la Hitte souhaite qu'une précision soit apportée sur le panneau d'indication concernant la responsabilité de l'accompagnateur et demande d'inscrire « accompagnateur adulte ».

M. le Maire rappelle que nous avons eu le retour signé de la convention Leader suite à l'attribution de la subvention de 30 422.93 euros.

➤ M. Stumboff a remarqué qu'il y avait eu des terrassements et des obstructions du chemin « Ruelle sous la Butte » par des riverains. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des riverains pour solutionner cette situation.

➤ Mme Hauville revient sur le week-end de l'Ascension avec les Allemands. Lors de leur arrivée, la commune de Sainte Gauburge avait organisé une animation autour de la plantation d'un arbre. A la suite de cette cérémonie, des discours ont été dit en extérieur. La commune de Ste Gauburge possède une enceinte portative avec micro qui a permis à tous d'entendre les discours. Il serait intéressant que la commune de Moulins-la-Marche investisse dans ce type d'enceinte pour diverses occasions.

➤ Mme Retailé donne des informations concernant la Fête de la Musique qui aura lieu le vendredi 16 juin. Elle débutera à 19h avec la participation des élèves du cours de chant, il y aura ensuite une démonstration de zumba, puis la prestation du groupe Fifty one's et du DJ Eyes Night.

Il y aura possibilité de se restaurer sur place avec grillades, pizzas, frites, assiettes de charcuterie, de fromages, pâtisseries, barbe à papa... Des tables et chaises seront installées sur la place.

➤ M. Bourcet demande que certaines planches du ponton de la mare soient remplacées.

➤ M. de la Hitte demande aux élus des idées d'articles pour le prochain bulletin municipal. Une réunion aura lieu dans les prochains jours.

➤ M. Bignon et Mme Vitry sont en relation avec Drone Phenix pour la réalisation du film promotionnel sur la commune de Moulins-la-Marche. L'affiche pour le « recrutement » de la jeune fille qui sera la narratrice est prête. Les musiques sont choisies. Le scénario est écrit.

M. Bignon indique qu'il faut une maison pour décor de l'histoire. Il propose le presbytère. Cette idée est validée par l'ensemble du conseil municipal.

De même, M. Bouton propose de faire une photo de groupe de l'ensemble des commerçants et artisans de la commune. Accord en est donné.

Dans l'idée du jumelage avec l'Allemagne, M. le Maire demande s'il serait possible d'avoir un sous-titrage ou une doublure en allemand. La question va être posée à M. Bouton.

➤ M. Bignon annonce aussi l'inauguration de la Ressourcerie le 29 juin prochain.

➤ M. Bignon a reçu une invitation des Amis de la Gendarmerie qui organisent une présentation de 15 juin.

Prochaine séance le 5 juillet 2023.

Levée de séance à 22h10.

GLORIA Fabrice

VITRY SANDRINE

HAUVILLE Anne

BIGNON Jérôme

DE LA HITTE Edouard

BOURCET Benoît

STUMBOFF Richard

GORET Jasmy

LECHAT Anne-Sophie

RETAILLÉ Claire